



D.2025.10.08.1.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.1 – Ligne C : Marché n°M3 2024 01546M – Lot CE.10.2 - Tous Corps d'Etat Matabiau Ligne C et Adaptations Stations Lignes existantes Marengo, François Verdier, La Vache : Autorisation de signer le marché avec le groupement DEMATHIEU & BARD / INEO / AXIMA CONCEPT

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Le présent marché (Lot CE 10.2) a pour objet l'exécution des prestations de travaux des corps d'état architecturaux et techniques de la station Matabiau ainsi que des stations sur les lignes existantes Marengo / François-Verdier / La Vache.

Plus particulièrement il s'agit des prestations relatives :

- aux installations de chantier,
- à la gestion de site de présent marché et des marchés en interfaces,

- des travaux des corps d'état architecturaux et techniques de la station Matabiau et des travaux des corps d'état architecturaux et techniques sur les lignes existantes (Marengo / François-Verdier / La Vache) comprenant en particulier :
 - Gros-œuvre et Maçonnerie légère, y compris travaux de reprise en sous-œuvre
 - Etanchéité Couverture
 - Charpente métallique
 - Menuiserie extérieures -Façade légère - Verrières
 - Vitrerie Intérieure
 - Serrurerie fine
 - Métallerie lourde
 - Revêtements sols durs - Carrelage
 - Revêtements muraux – Doublages
 - Faux-plafond
 - Mobiliers
 - Menuiserie bois
 - Peinture
 - Climatisation, Ventilation Chauffage
 - Plomberie sanitaire
 - Protection incendie
 - Epuisements des eaux
 - CFO
 - CFA
 - Eclairage zone technique
 - Pose de rideau coupe-feu de compartimentage
 - Fermetures de station / Grille à rouleau
 - Billettique - Ligne de contrôle
- à la pose fournie par des marchés tiers des éléments suivants :
 - Revêtements de sols et murs pierres,
 - Luminaires zone publique
 - BAES
 - Onduleurs - chargeurs - batteries + automates concentrateurs BT
 - Sonorisation : équipement fournis par le marché « COM et Sureté » piloté par le MOE CFA (HP, ampli, micro palpeur)

Le délai global d'exécution des travaux est de 35 mois.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'une procédure avec négociation après appel public à la concurrence conformément aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique en application de l'article L2124-3 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18/10/2024 aux publications du JOUE, et sur les sites de Marchés Online et Tisseo.fr.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 18 novembre 2024 à 12h00.

Onze dossiers ont été retirés.

Trois candidatures ont été reçues dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Par décision N° 2024.1707 en date du 16 décembre 2024, le Président de Tisséo Collectivités, sur la base de l'analyse des dossiers de candidatures présentés, a décidé de retenir les candidatures :

- Groupement Bouygues Bâtiments CSO (mandataire) / Bouygues TPRF
- Groupement Demathieu & Bard Construction (mandataire)/ Inéo MPLR / Axima concept
- Groupement GBMP (mandataire) Thomas & Danizan / Spie Building Solutions / Eiffage Energies Clévia.

Le dossier de consultation de la phase offre a été transmis aux candidats le 13 décembre 2024, pour une date limite de remise des offres fixée au 14 mars 2025.

Deux candidats ont remis leur première offre dans les délais susvisés, à savoir :

- Groupement Demathieu & Bard Construction (mandataire)/ Inéo MPLR / Axima concept
- Groupement GBMP (mandataire) Thomas & Danizan / Spie Building Solutions / Eiffage Energies Clévia)

Le groupement Bouygues Bâtiments CSO (mandataire) / Bouygues TPRF n'a pas remis d'offre.

Après analyse de la première offre, des négociations ont été engagées conformément aux dispositions de l'article V.2. 3 du Règlement de consultation. Les séances des négociations ont eu lieu les 14 et 15 mai 2025.

L'invitation à soumissionner pour l'offre définitive a été transmise aux candidats le 28 mai 2025, pour une date limite de remise des offres définitives fixée au 7 juillet 2025.

Les deux candidats ont ensuite remis leurs offres définitives dans les délais susvisés.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 septembre 2025, attribué le marché au groupement DEMATHIEU & BARD / INEO / AXIMA CONCEPT pour un montant de 33 906 000,00 € HT.

A titre indicatif, le montant porté au détail estimatif du marché est de 33 906 000,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° M3 2024 01546 M avec le groupement DEMATHIEU & BARD / INEO / AXIMA CONCEPT.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement DEMATHIEU & BARD / INEO / AXIMA CONCEPT le marché concernant l'exécution des travaux Tous Corps d'Etat Matabiau Ligne C et Adaptations Stations Lignes existantes Marengo, François Verdier, La Vache pour un montant porté au détail estimatif de 33 906 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant du marché, ainsi qu'à la résiliation éventuelle du marché.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES